



**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2023**  
**A L'HOTEL DE VILLE**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Christiane TANZI, Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Karine CACHELEUX, Timothée KOENIG, Céline PELLISSIER, Michel REZK.

**Absents excusés** : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara SUSINI (Pouvoir à Jacques BERENGER), Aurélie COURANT (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC), Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER)

**Absents** : Laurent DENIS, Isabelle DERBES, Jean-Christophe CHAUTARD

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

<b>PRESENTS : 12</b>	<b>VOTANTS : 19</b>
----------------------	---------------------

---

**ORDRE DU JOUR**

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023.

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 2) Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles (annule et remplace la délibération N°2023-.....).
- 3) Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (Annule et remplace la délibération N°2023-09-010).

- 4) Coupe de bois.
- 5) Acquisition de la parcelle N°G-888.
- 6) Signature conventions DECI : Contrat de prestation d'assistance de contrôle et d'entretien.
- 7) Ouvertures dominicales (NORAUTO – GIFI - ACTION).
- 8) Signature d'une convention école de musique

#### **FINANCES**

- 9) Subvention complémentaire pour le comité des fêtes.
- 10) Fonds de concours de la CCPF.

### **QUESTION DIVERSE**

A / Décision budgétaire N°02/2023

\*\*\*\*\*

1/ Le procès-verbal du 11 septembre 2023 **est adopté à l'unanimité.**

#### **2/Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles (annule et remplace la délibération N°2023/09-001) :**

Monsieur le Maire informe le conseil que, sur demande de la préfecture, il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération N° 2023/03-001 du 11 septembre 2023 abrogeant l'institution d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

**Adopté à l'unanimité**

#### **3/ Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (annule et remplace la délibération N°2023-09-10)**

Monsieur le Maire, conformément à la délibération précédente et sur demande de la préfecture, propose de remplacer et d'annuler la délibération du 11 septembre 2023 concernant la majoration de 15% de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4/ Coupe de bois**

Pascale AUGUET-OTTAVY revient sur cette délibération qui avait été reportée le 11 septembre 2023. Elle précise au conseil que des coupes de bois sont nécessaires pour le bien-être de la forêt.

Michel REZK ajoute que 70% de la forêt varoise est privée.

Compte tenu de ce qui précède Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'effectuer toutes les démarches nécessaires aux opérations de vente suite aux coupes de bois effectuées pour l'exercice 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5/Acquisition de la parcelle N°G-888**

Jean-Luc ANTONINI évoque une parcelle d'environ 200M<sup>2</sup>, cadastrée G88 située, en zone agricole à proximité de la salle des sports dont les propriétaires souhaitent se séparer au profit de la commune pour un montant de 1800€. Jean-Luc ANTONINI ajoute que cette acquisition pourrait permettre à la commune de disposer de 6 places de stationnement supplémentaires.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **6/ Signature conventions DECI : contrat de prestation d'assistance de contrôle et d'entretien.**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer deux conventions avec la communauté de communes du pays de Fayence en vue de déléguer à cet EPCI la gestion des équipements et des services relevant de la défense extérieure contre les incendies (DECI).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **7/ Ouvertures dominicales (NORAUTO-GIFI-ACTION)**

Les magasins NORAUTO, GIFI et ACTION sollicitent du conseil la possibilité de déroger au repos dominical, notamment au mois de décembre 2024 en accord avec les salariés et les syndicats.

**Adopté à l'unanimité**

#### **8/ Signature d'une convention avec l'école de musique**

Monsieur le Maire sollicite du conseil la possibilité de signer une convention avec l'école de musique de Fayence/Tourrettes permettant aux élèves domiciliés à Callian de bénéficier de tarifs préférentiels.

**Adopté à l'unanimité**

#### **9/ Subvention complémentaire pour le comité de fêtes**

Monsieur le Maire propose d'accorder le versement d'une subvention complémentaire de 2000€ au comité des fêtes.

**Adopté à l'unanimité**

#### **10/ Fonds de concours de la CCPE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune avait réalisé des travaux visant à sécuriser l'accès et la sortie de la ZAE du plan de la Grande

Vigne. Ces travaux avaient été pris en charge par la commune alors même qu'ils relevaient de la compétence de la CCPF.

Il sollicite donc du conseil l'autorisation d'accepter le versement d'un fonds de concours provenant de la CCPF pour faire face à une partie du financement des travaux de sécurisation de la ZAE du plan de la grande vigne à hauteur de 32 171, 50€

**Adopté à l'unanimité**

### QUESTIONS DIVERSES

A - Monsieur le Maire présente au conseil la décision budgétaire N°02/2023 concernant des augmentations de crédits à hauteur de 5000€.

B - Monsieur le Maire rappelle aux élus que Madame Anaïs FANTEI a demandé sa mutation à la mairie d'Antibes afin de se rapprocher de son nouveau domicile. L'agent qui va lui succéder sera bientôt connu.

C - Monsieur le Maire tient à féliciter tous les bénévoles ayant participé à la réussite de la fête de l'andouillette.

D - Monsieur le Maire précise que l'idée de créer la nouvelle école sur le site actuel du Pradon fait l'objet d'un véritable consensus.

E – Céline PELLISSIER souhaite avoir des informations sur l'évolution des nappes phréatiques.

Monsieur le Maire indique que le forage de Tassy est un peu remonté du fait des récentes pluies, cependant la situation reste préoccupante.

F - Michel REZK interroge Monsieur le Maire sur les questions de turbidité.

Monsieur le Maire précise que des fortes pluies peuvent entraîner en effet l'augmentation de la turbidité de l'eau potable. Les normes mises en place par l'ARS sont de plus en plus contraignantes.